

UFR INSTITUT DU DROIT DE LA PAIX ET DU DEVELOPPEMENT  
UNIVERSITE DE NICE-SOPHIA ANTIPOLIS

GROUPEMENT D'ETUDES ET DE RECHERCHES SUR LES EVOLUTIONS  
DU DROIT INTERNATIONAL ET COMPARE - GEREDIC EA 3180

# LES SOURCES ET LES NORMES

dans

## le droit de l'OMC

sous la direction de VINCENT TOMKIEWICZ  
avec la collaboration de THIERRY GARCIA  
et DAVID PAVOT

Colloque  
Nice 24-25 juin 2010

EDITIONS A. PEDONE - 13 RUE SOUFFLOT - 75005 PARIS

## TABLE DES MATIERES

Ouverture : « Les sources du droit de l'OMC »	
<i>Louis BALMOND</i> .....	11

### SESSION 1

#### SOURCES CONVENTIONNELLES ET TENSIONS

Traités multilatéraux : nouvelles perspectives relatives à l'articulation	
<i>Véronique GUÈVREMONT</i> .....	27
Traités plurilatéraux : quelle(s) utilité(s) dans le système commercial multilatéral ?	
<i>Albane GESLIN</i> .....	57
OMC et traités bilatéraux : quel(s) risque(s) ?	
<i>Thierry GARCIA</i> .....	71

### SESSION 2

#### L'INFLUENCE DES SOURCES NON CONVENTIONNELLES SUR L'OMC

OMC et coutume(s)	
<i>Antonello TANCREDI</i> .....	81
Les principes généraux à l'OMC	
<i>Sonia E. ROLLAND</i> .....	105
Instruments concertés non conventionnels et OMC	
<i>Guillaume LE FLOCH</i> .....	123

### SESSION 3

#### LES MOYENS (AUXILIAIRES) DE DÉTERMINATION DES RÈGLES DE DROIT À L'OMC

Organe de règlement des différends et jurisprudence internationale	
<i>Werner HOEFFNER</i> .....	139
OMC et équité	
<i>Vincent TOMKIEWICZ</i> .....	153

## TABLE DES MATIÈRES

Les rapports d'experts à l'OMC	
<i>Jacobo RIOS RODRIGUEZ</i> .....	169
De l'usage du dictionnaire par l'Organe d'appel de l'OMC	
<i>David PAVOT</i> .....	185
La doctrine en tant que source de droit de l'OMC	
<i>Eric DE BRABENDÈRE</i> .....	209

### SESSION 4

#### SOURCES, NORMES OU RÈGLES ?

<i>Lex mercatoria</i> et OMC : sources, normes, règles ?	
<i>Séverine MENNETREY</i>	
<i>Coralie BONNIN</i> .....	223
La codification du droit de l'OMC	
<i>Anaïs LAGELLE</i> .....	235
Normes techniques et droit de l'OMC	
<i>Eve TRUILHE-MARENGO</i> .....	253
Les normes impératives et le droit de l'OMC	
<i>Vilaysoun LOUNGNARATH</i> .....	269

### CONCLUSIONS

<i>Habib GHÉRARI</i> .....	307
----------------------------	-----

De nombreux travaux ont déjà porté, respectivement, sur les sources et les normes, célèbre diptyque du droit international public, ainsi que sur le droit de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Mais, assurément, l'originalité de cet ouvrage réside dans le rapprochement de ces thématiques et dans les liens les unissant, ce qui n'avait pas encore été réalisé à ce jour.

Les questions posées sont particulièrement réfléchies. Quelles sont les sources étudiées ? Il s'agit à la fois des sources formelles – au sens des procédés d'élaboration du droit international, tels que les traités et la coutume – et des sources matérielles, c'est-à-dire les fondements sociologiques et moraux des normes internationales, comme l'équité. Existe-t-il au sein de l'OMC une distinction tranchée entre les sources, localisées en amont, et les normes, situées en aval, dans le processus de formation de ce droit ? Quelle est l'identité des sources et des normes dans le droit de l'OMC ? Sont-elles spécifiques au regard de l'énumération faite par l'article 38 du Statut de la Cour internationale de justice, quant à leurs auteurs, destinataires, valeur et portée ? Peut-on percevoir une cohérence dans le système juridique de l'OMC ? Une hiérarchie des normes se dessine-t-elle dans le cadre de l'OMC, sur le modèle du droit international public avec le *jus cogens* ?

Ces différentes interrogations témoignent de la complexité du paysage des sources et des normes dans le droit de l'OMC. Il se dévoile, en effet, sous les traits du classicisme et des particularismes et est marqué par le consensualisme et l'équilibre entre les droits et les obligations des Membres.

Les résultats des travaux de cette recherche collective sont exposés de manière claire et rigoureuse en quatre volets : Sources conventionnelles et tensions (Session 1), L'influence des sources non conventionnelles sur l'OMC (Session 2), Les moyens (auxiliaires) de détermination des règles de droit à l'OMC (Session 3), Sources, normes ou règles ? (Session 4).



INSTITUT DU DROIT DE LA PAIX  
ET DU DEVELOPPEMENT  
UNIVERSITE DE NICE SOPHIA-ANTIPOLIS

Avenue du Doyen L. Trotabas  
06050 Nice Cedex I - France  
Téléphone: 00 33 04 92 15 71 94  
Télécopie: 00 33 04 92 15 71 97  
Site web: [www.unice.fr/idpd](http://www.unice.fr/idpd)